

« Les Dix Commandements – Chapitre 1 : Premier et Deuxième commandements »

1. Introduction

Points clés :

- Dieu a aimé le premier. L'amour du Dieu Unique est rappelé dans la première des " dix paroles ". Les commandements explicitent ensuite la réponse d'amour que l'homme est appelé à donner à son Dieu.
- Jésus a résumé les devoirs de l'homme envers Dieu par cette parole « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit » (Mt 22, 37).

2. Article 1 : Premier commandement – « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras »

Points clés :

- Le premier appel et la juste exigence de Dieu est que l'homme l'accueille et l'adore.
- Le premier des préceptes embrasse la foi, l'espérance et la charité. Qui dit Dieu, en effet, dit un être constant, immuable, toujours le même, fidèle, parfaitement juste. D'où il suit que nous devons nécessairement accepter ses Paroles, et avoir en lui une foi et une confiance entières. Il est tout-puissant, clément, infiniment porté à faire du bien. Qui pourrait ne pas mettre en lui toutes ses espérances ?
- Le premier commandement nous demande de nourrir et de garder avec prudence et vigilance notre foi et de rejeter tout ce qui s'oppose à elle (doute volontaire ou incrédulité)
- Adorer Dieu, c'est comme Marie, dans le Magnificat, le louer, l'exalter et s'humilier soi-même, en confessant avec gratitude qu'Il a fait de grandes choses et que saint est son nom (cf. Lc 1, 46-49). L'adoration du Dieu unique libère l'homme du repliement sur soi-même, de l'esclavage du péché et de l'idolâtrie du monde.
- L'élévation de l'esprit vers Dieu est une expression de notre adoration de Dieu : prière de louange et d'action de grâce, d'intercession et de demande.
- Le devoir social des chrétiens est de respecter et d'éveiller en chaque homme l'amour du vrai et du bien. Il leur demande de faire connaître le culte de l'unique vraie religion qui subsiste dans l'Église catholique et apostolique (cf. DH 1). Les chrétiens sont appelés à être la lumière du monde (cf. AA 13)
- Le droit à la liberté religieuse n'est ni la permission morale d'adhérer à l'erreur (cf. Léon XIII, enc. " Libertas præstantissimum "), ni un droit supposé à l'erreur (cf. Pie XII, discours 6 décembre 1953), mais un droit naturel de la personne humaine à la liberté civile, c'est-à-dire à l'immunité de contrainte extérieure, dans de justes limites, en matière religieuse, de la part du pouvoir politique. Ce droit naturel doit être reconnu dans l'ordre juridique de la société de telle manière qu'il constitue un droit civil (cf. DH 2).
- Le premier commandement proscrie la superstition, l'idolâtrie, la divination et la magie, l'irréligion, l'athéisme, l'agnosticisme

3. Article 2 : Deuxième commandement – « Tu ne prononceras pas le nom du Seigneur ton Dieu en faux »

Points clés :

- Le Nom du Seigneur est saint
- La déférence à l'égard de son Nom exprime celle qui est due au mystère de Dieu lui-même et à toute la réalité sacrée qu'il évoque.
- *Les sentiments de crainte et de sacré sont-ils des sentiments chrétiens ou non ? Personne ne peut raisonnablement en douter. Ce sont les sentiments que nous aurions, et à un degré intense, si nous avions la vision du Dieu souverain. Ce sont les sentiments que nous aurions si nous " réalisions " sa présence. Dans la mesure où nous croyons qu'Il est présent, nous devons les avoir. Ne pas les avoir, c'est ne point réaliser, ne point croire qu'Il est présent (Newman, Parochial and Plain Sermons, v. 5, Sermon 2 [Westminster 1967] : pp. 21-22)*
- Le deuxième commandement proscrit le faux serment. Faire serment ou jurer, c'est prendre Dieu à témoin de ce que l'on affirme. C'est invoquer la véracité divine en gage de sa propre véracité.
- Dieu appelle chacun par son nom (cf. Is 43, 1 ; Jn 10, 3). Le nom de tout homme est sacré. Le nom est l'icône de la personne. Il exige le respect, en signe de la dignité de celui qui le porte.

4. Conclusion

Points clés :

- O Seigneur notre Dieu qu'il est grand ton nom par tout l'univers « (Ps 8, 11).
- Le chrétien commence ses prières et ses actions par le signe de la croix " au **nom** du Père et du Fils et du Saint Esprit. Amen " .